



Les fondations françaises concernées par le handicap

**une étude de l'Observatoire
et du programme Personnes
handicapées de la Fondation de France**

**pour le Disability Interest Group
du Centre Européen des Fondations**

**en collaboration avec
le Centre Français des Fondations**

• Mars 2005

En novembre 2006, des fondations britanniques, espagnoles, portugaises, italiennes, suisses, finlandaises, néerlandaises et luxembourgeoises, toutes membres du groupe de travail « Disability Interest Group » (Groupe d'échange sur la question du handicap) du Centre Européen des Fondations, sont venues à Paris échanger avec leurs pairs françaises.

Le sujet des fondations est un thème central pour l'Observatoire de la Fondation de France. Il a donc rassemblé, à cette occasion, les informations disponibles sur l'implication des fondations françaises sur le champ du handicap.

La base de données de l'Observatoire, régulièrement tenue à jour, complétée des informations détenues par le Centre Français des Fondations et le Centre Européen des Fondations, a permis d'identifier une grosse centaine de fondations¹ effectivement concernées par ces questions.

La qualification de ces 103 fondations a été affinée grâce à l'expertise de la responsable du Programme Personnes handicapées de la Fondation de France.

L'ensemble des informations ainsi disponibles (dates de création, fondateurs, types de handicap auxquels les fondations concernées s'intéressent, types d'actions qu'elles soutiennent ou mettent en œuvre) a été analysé de manière globale afin de constituer un premier panorama de ce champ modeste, mais jeune et apparemment en mutation.

¹ *Hormis les fondations abritées à l'Institut de France, sur lesquelles les informations disponibles sont insuffisantes pour de telles études.*

103 fondations concernées

Le recensement effectué auprès de presque l'ensemble des fondations françaises (nous avons toujours du mal à disposer d'éléments précis sur les fondations abritées à l'Institut de France) dénombre 103 fondations concernées par le champ du handicap en France sur 1326 identifiées comme actives en novembre 2006.

On peut distinguer deux niveaux d'implication sur ce thème : 58 de ces fondations se sont vues assigner par leurs fondateurs la mission d'œuvrer dans le champ du handicap, pour les 45 restantes, elles rencontrent ce champ à travers les activités qu'elles développent mais ne se sont pas d'emblée destinées à œuvrer dans ce domaine.

L'inscription de la question du handicap dans l'objet de la fondation touche une proportion un peu plus grande de fondations créées récemment. 2 / 3 des fondations créées depuis 87 ont inscrit le handicap dans leur objet, elles ne sont que 1 / 2 sur la période antérieure à 1987.

handicap présent dans l'objet

	avant 1918	de 1918 à 1944	de 1945 à 1986	de 1987 à 1999	2000 et plus	total
handicap absent de l'objet	7	1	12	16	9	45
handicap présent dans l'objet	7	4	10	21	15	58
total	14	5	22	38	24	103

Une majorité de fondations reconnues d'utilité publique

statut juridique des fondations concernées

	effectifs	fréquence
fondation d'entreprise	11	11%
fondation reconnue d'utilité publique	60	58%
fondation abritée	32	31%
Total	103	

Les fondations concernées par le handicap relèvent majoritairement du statut « reconnue d'utilité publique ».

Elles rejoignent la structure du champ des fondations en France, de sorte qu'il ne paraît pas possible que le champ du handicap concerne un statut de fondation plus qu'un autre.

Une plus forte présence des fondateurs entreprises et associations que pour l'ensemble des fondations françaises

47 % des fondations créées par des personnes physiques contre 61 % pour l'ensemble des fondations²
32 % de ces fondations créées par des entreprises contre 20 % pour l'ensemble des fondations³
27 % de ces fondations créées par des associations contre 21 % pour l'ensemble des fondations⁴

La proportion de fondateurs entreprise est en croissance régulière depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : près de 60 % des fondations créées depuis 2000 concernées par le handicap ont été créées par des entreprises. Importante pour évaluer la question de la prise en charge du handicap par les mécènes privés en France, cette évolution n'est cependant pas spécifique au champ du handicap : en effet 50 % des fondations françaises créées depuis 2000 ont été créées par des entreprises.

La part importante de fondateurs associations, s'explique probablement par un nombre non négligeable d'institutions travaillant sous le statut d'associations, et qui, pour des raisons juridiques, fiscales et de gouvernance, ont adopté le statut de fondation. Ce phénomène s'est accentué depuis que la loi de 1987 a clairement dessiné les contours du statut de fondation en France.

² données 2003

³ données 2006

⁴ données 2003

Un secteur jeune et majoritairement distributif de fonds

année de création

	effectifs	%
Moins de 1918	14	14 %
de 1918 à moins de 1945	5	5 %
de 1945 à moins de 1987	22	21 %
de 1987 à moins de 2000	38	37 %
2000 et plus	24	23 %
Total	103	100%

Ces 103 fondations présentent une proportion plus importante de fondations anciennes (créées avant 1918) que l'ensemble des fondations françaises. Cela ne signifie pas que le handicap était une cause particulièrement identifiée par les fondateurs de l'époque. En réalité, le secours aux personnes âgées, aux orphelins ou aux jeunes filles en difficulté constituaient alors les objets les plus fréquents. C'est par la suite que les fondations ont du progressivement adapter leurs missions aux nouvelles populations dans le besoin, dont notamment les personnes souffrant d'un handicap.

La relative jeunesse de ces 103 fondations (60 % se sont créées après 1987) est conforme à la jeunesse du secteur des fondations françaises.

mode opératoire des fondations : distributrice de subventions, bourses, prix / gestionnaires de projets en direct

	total
Opérationnelle	47%
Distributrice	57%
Total	114%

Les fondation distribuant des prix, bourses et subventions sont majoritaires, elles sont pour plus de la moitié créées par des entreprises (52%).

Les fondations créées par des entreprises sont d'ailleurs presque exclusivement (91%) des fondations de distributions de subventions, bourses et prix.

évolution du mode opératoire selon la période de création de la fondation

	moins de 1918	de 1918 à moins de 1945	de 1945 à moins de 1987	de 1987 à moins de 2000	2000 et plus	Total
distributrice	7%		36,4%	73,0%	66,7%	51,0%
opérationnelle	93%	100,0%	63,6%	27,0%	33,3%	49,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Plus leur période de création est récente, plus les fondations concernées par le handicap sont distributives. Cette tendance, tout à fait cohérente avec l'évolution du champ des fondations françaises dans son ensemble, est liée au développement de fondations de distribution grâce à l'instauration récente de deux statuts de fondation plus facilement accessibles (fondation abritée à la Fondation de France notamment depuis 1969 et statut de fondation d'entreprise depuis 1990).

On constate que ces fondations de distribution concernées par le handicap, plus récentes, ont plus souvent inscrit le champ du handicap dans leur objet statutaire que les fondations opérationnelles.

Une diversification des modes d'actions

type d'action

	fréquence globale		part des distributives	part des opérationnelles
insertion sociale, loisirs	22%	insertion sociale, loisirs	64%	36%
éducation, enseignement, formation	14%	éducation, enseignement, formation	14%	86%
logement, aide à domicile	8%	logement, aide à domicile	ns	ns
soins, rééducation	18%	soins, rééducation	33%	67%
hébergement, lieux de vie	21%	hébergement, lieux de vie		100%
intégration professionnelle	8%	intégration professionnelle	ns	ns
emploi protégé	6%	emploi protégé		100%
recherche	10%	recherche	70%	30%
mixtes	25,5%	mixtes	92%	8%
autres	4,9%	autres	ns	ns

Le secteur semble traverser une période de diversification des types d'action menées. En effet, on constate une présence encore forte de modes d'actions plus traditionnels comme la gestion ou le soutien à des lieux d'hébergement spécialisés, les établissements de soins et de rééducation ou d'enseignement spécialisé, en même temps que l'apparition de fondations impliquées dans des modes d'action plus nouveaux tels que les efforts d'insertion sociale (près de 22%).

Le nombre important de fondations semblant mêler plusieurs types d'actions (25,5%) peut être également vu comme le signe de cette diversification.

type d'action et mode opératoire de la fondation

	distributive	opérationnelle
insertion sociale, loisirs	27%	16%
éducation, enseignement, formation	4%	24%
logement, aide à domicile	6%	10%
autres	4%	6%
soins, rééducation	11,5%	24%
hébergement, lieux de vie		42%
intégration professionnelle	11,5%	4%
emploi protégé		12%
recherche	13,5%	6%
divers ou mixtes	46%	4%
Total	123%	148%

Si les types d'action plus traditionnels sont portés en grande majorité par les fondations opérationnelles, ces dernières sont aussi traversées par ce mouvement de diversification puisqu'elles touchent quasiment à tous les types d'intervention.

La mixité des types d'action est supérieure chez elles que parmi les fondations de distribution de fonds (elle concerne près d'une fondation opérationnelle sur deux).

Ce sont cependant les fondations de distribution qui soutiennent en majorité les modes d'action plus récents comme la recherche et l'insertion sociale, ou qui demeurent ouvertes sur les types d'actions à soutenir.

types d'action à travers les époques

	moins de 1918	de 1918 à moins de 1945	de 1945 à moins de 1987	de 1987 à moins de 2000	2000 et plus
insertion sociale, loisirs	7%	20%	18%	27%	25%
éducation, enseignement, formation	36%	40%	18%	5%	4%
logement, aide à domicile	7%		9%	3%	17%
soins, rééducation	7%	20%	27%	24%	4%
hébergement, lieux de vie	43%	20%	32%	11%	12,5%
intégration professionnelle				19%	4%
emploi protégé	7%		9%	3%	8%
recherche	7%		4,5%	13,5%	12,5%
divers ou mixtes			23%	30%	42%
autres			4,5%	5%	8%
Total	114,3%	100,0%	145,5%	140,5%	137,5%

Deux types d'activités plus traditionnels, l'éducation et l'hébergement spécialisés, rassemblent de moins en moins de nouvelles fondations au fil du temps.

Concernant l'éducation, la prise en charge - même imparfaite - par l'Etat de cette problématique peut expliquer le retrait des fondateurs privés sur le sujet.

L'apparition subite et significative des fondations oeuvrant pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées est probablement un effet de la loi de 1987. Cette dernière impose aux entreprises l'intégration de personnes handicapées parmi leurs salariés. En même temps qu'un effet de sensibilisation des fondateurs potentiels, cette loi a probablement poussé des entreprises à compenser leurs difficultés à la mettre effectivement en œuvre dans leurs équipes par une politique de mécénat active en ce sens (l'intégration professionnelle des handicapés constitue le troisième pôle d'activité des fondations créées par des entreprises).

Les préoccupations pour l'insertion sociale et les loisirs deviennent régulièrement présentes parmi les fondations créées depuis 1945. Il s'agit du deuxième pôle d'intervention en nombre de fondations concernées parmi les fondations les plus récentes.

L'arrivée de la recherche dans les intentions des fondateurs peut s'expliquer par la forte résonance médiatique, en France, de l'événement Téléthon, collecte nationale pour la recherche sur les maladies rares et génétiques.

La nette et récente progression des efforts faits pour le maintien à domicile des personnes handicapées traduit l'évolution de la société française à cet égard : le maintien à domicile, forte demande des personnes concernées, est désormais un droit entendu.

type d'action selon la nature du fondateur

	fondateur personne physique, association ou autre	fondateur entreprise
insertion sociale, loisirs	16%	33%
éducation, enseignement, formation	19%	3%
logement, aide à domicile	4%	15%
autres	6%	3%
soins, rééducation	25%	3%
hébergement, lieux de vie	29%	3%
intégration professionnelle		24%
emploi protégé	9%	
recherche	10%	9%
divers ou mixtes	20%	36%
Total	138%	130%

Les cinq types d'actions qui concernent les fondations créées par des entreprises sont le reflet du secteur associatif qu'elles soutiennent : en ouverture et en évolution, ce secteur cherche aujourd'hui la promotion d'une intégration sociale et professionnelle en milieu ouvert, ainsi que le maintien de la personne handicapée dans un domicile autonome et non dans un lieu d'hébergement collectif et spécialisé.

De leur côté les fondations créées par des personnes physiques ou des associations demeurent plus nombreuses à intervenir de façon plus « classique », c'est à dire par l'éducation, les soins et l'hébergement spécialisé.

Une diversification des handicaps pris en charge

handicap concerné

	fréquence
mental	21%
physique	19%
sensoriel	13%
autisme	4%
alzheimer	5%
maladies rares et génétiques	4%
psychique	2%
non spécifié	54%

Le classement traditionnel des handicaps (mental, physique, sensoriel) se trouve enrichi de handicaps identifiés plus récemment, lesquels ne mobilisent pas encore un nombre important de fondations.

Il est intéressant de savoir néanmoins que les périodes récentes voient la création d'un nombre croissant de fondations spécialisées vers ces « nouveaux » handicaps, pour lesquels des solutions alternatives à la résidence en milieu fermé sont recherchées.

handicap concerné en fonction du mode opératoire de la fondation

	distributive	opérationnelle
mental	6%	38%
physique	19%	20%
sensoriel	11%	14%
autisme	4%	4%
alzheimer	1%	8%
maladies rares et génétiques	6%	2%
psychique		4%
non spécifié	65%	44%
Total	112%	134%

L'absence de spécialisation sur un type de handicap est la caractéristique principale des fondations de distribution.

Il faut noter cependant qu'elles se distinguent des fondations opérationnelles par un intérêt plus marqué pour les maladies rares et génétiques.

handicap concerné et nature du fondateur

	fondateur association, personne physique ou autre	fondateur entreprise
non spécifié	48%	70%
autisme	4%	3%
mental	32%	
alzheimer	4%	3%
physique	20%	18%
sensoriel	16%	6%
psychique	3%	
maladies rares et génétiques	3%	6%
Total	130%	106%

Alors que la non spécification du handicap est la règle pour 70 % des fondations créées par des entreprises, elles demeurent 18% à centrer toute ou partie de leurs actions sur le handicap physique : ce phénomène est probablement le résultat de leur souci d'intégration professionnelle de cette population dans leurs propres équipes. A la fois sensibilisées par la loi à cette question et faisant face à la difficulté de l'appliquer, elles s'intéressent à ce type de handicap via leurs fondations. Le handicap physique est également le plus visible (le fauteuil roulant) et le plus facilement identifié par les publics de l'entreprise (salariés, clients, partenaires).

L'Observatoire de la Fondation de France

Observer, comprendre, faire connaître pour mieux agir sont les objectifs poursuivis par l'Observatoire de la Fondation de France depuis 1997, en conduisant des études :

- sur le profil des donateurs, des bénévoles et sur leurs motivations,
- sur les fondations en France,
- sur l'implication des entreprises dans les actions d'intérêt général.

L'Observatoire élabore un programme d'investigations comprenant la réunion ou la création de statistiques, le recensement de données juridiques et administratives et la conduite d'enquêtes aussi bien qualitatives que quantitatives, sur le plan national et international.

Soucieux de répondre à la demande, sans faire redondance, l'Observatoire mène des études approfondies dans certains domaines ; il apporte, dans d'autres, des contributions ponctuelles, aux côtés du travail de partenaires experts.

Le sujet des fondations constitue l'un de ses thèmes centraux : en développant la recherche sur ce sujet, l'Observatoire souhaite contribuer à la reconnaissance et au développement attendu de ce secteur en France.

Site Internet : www.fdf.org